



Assemblée générale

Distr. générale
27 juillet 2005
Français
Original: anglais

Soixantième session

Point 55 de l'ordre du jour provisoire*

Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)

Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) a bien progressé dans le renforcement de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains, conformément aux demandes de l'Assemblée générale qui voulaient que la Fondation puisse à la fois appuyer les activités d'ONU-Habitat et mobiliser des ressources pour compléter les efforts des États Membres visant à financer des logements, infrastructures et services de base abordables. Un projet pilote de trois ans, créant un fonds pour l'amélioration des taudis, a été lancé. ONU-Habitat a élargi ses activités au niveau des pays pour renforcer la capacité des États Membres à mettre en œuvre les objectifs du Millénaire pour le développement concernant les taudis et pour répondre aux demandes dans les domaines de l'atténuation des catastrophes, de l'assistance humanitaire et de la reconstruction après les conflits. Sur la base d'un accord de collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), ONU-Habitat a affecté dans les pays 32 directeurs de programme, pour inscrire les questions relatives aux établissements humains au cœur des stratégies nationales de développement. Les activités de suivi et de recherche du Programme ont été adaptées

* A/60/150.



pour aider les États Membres à suivre la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en ce qui concerne les taudis et à analyser les politiques et préparer des rapports phares qui permettront aux gouvernements et aux autres partenaires du Programme pour l'habitat d'atteindre ces objectifs. ONU-Habitat a publié un rapport sur *L'état des villes dans le monde 2004* et le *Rapport mondial sur les établissements humain 2005*, qui a pour thème le financement du logement et du développement urbain.

En tant que Programme des Nations Unies chargé de coordonner la mise en œuvre du Programme pour l'habitat et d'aider les États Membres à réaliser les objectifs établis dans la Déclaration du Millénaire, ONU-Habitat a créé des forums mondiaux de mise en réseaux et a établi des partenariats stratégiques. La deuxième session du Forum urbain mondial s'est tenue avec succès à Barcelone (Espagne) en septembre 2004. Des projets sont en cours pour célébrer le trentième anniversaire de la Conférence Habitat en tenant une troisième session du Forum urbain mondial à Vancouver (Canada) en juin 2006. La campagne mondiale relative à la sécurité d'occupation et la campagne mondiale relative à la gouvernance urbaine ont été lancées dans plus de 10 pays, dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement et du Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable, et des activités de suivi y sont mises en œuvre pour développer les capacités locales. Des programmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement ont été lancés dans les pays les moins avancés de la région des Grands Lacs, en Afrique de l'Est, et du delta du Mékong en Asie du Sud-Est, grâce au Fonds d'affectation spéciale pour l'eau et l'assainissement. Le rapport présente en conclusion une série de recommandations.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1	3
II. Progrès accomplis dans l'application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et dans le renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)	2–35	3
A. Contexte institutionnel et environnement opérationnel	2–10	3
B. Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains	11–16	5
C. Assistance technique et coopération au niveau des pays	17–22	7
D. Suivi et recherche	23–26	9
E. Réseaux et partenariats mondiaux	27–33	10
F. Sensibilisation, mise au point d'outils et renforcement des capacités	34–35	12
III. Conclusions et recommandations	36–41	13

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 59/239 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 2004, intitulée « Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) ».

II. Progrès accomplis dans l'application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et dans le renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)

A. Contexte institutionnel et environnement opérationnel

1. Les objectifs du Millénaire pour le développement

2. Pendant la période considérée, les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) ont été de puissants instruments pour cibler les travaux d'ONU-Habitat et harmoniser les efforts collectifs déployés par les organismes des Nations Unies et les États Membres en vue d'éliminer la pauvreté. Cela se vérifie particulièrement au niveau du développement des établissements humains, où l'approche de choix est nécessairement intégrée, multisectorielle et multipartite – et où la coordination est d'autant plus indispensable.

3. Les conditions de vie et de travail des habitants de taudis urbains ont toujours été une préoccupation secondaire de la communauté internationale. Mais grâce au septième objectif du Millénaire pour le développement, la situation a changé, donnant à cette question un relief particulier. Les organisations internationales et les États Membres, de concert avec d'autres partenaires du Programme pour l'Habitat, sont de plus en plus appelés à affronter le défi monumental que représente une urbanisation rapide et mal gérée et la prolifération consécutive de taudis, sans planification ni services, et d'implantations sauvages. La cible 10, visant à réduire de moitié le nombre de personnes n'ayant pas accès à l'eau potable et aux services d'assainissement, et la cible 11, qui consiste, d'ici à 2020, à améliorer la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis, de même que les efforts visant à réaliser l'objectif de « Villes sans taudis » – apparaissent de plus en plus souvent dans les programmes nationaux de développement de bien des États Membres. Certains gouvernements ont créé des fonds d'affectation spéciale pour l'assainissement des taudis, alors que d'autres ont institué des politiques et des programmes nationaux visant à faire accéder les citoyens pauvres à la sécurité d'occupation et à les inviter à jouer un rôle dans la prise de décisions, en partenaires authentiques du développement.

4. Cela dit, tous les pays n'ont pas compris l'importance des objectifs liés aux taudis et le rôle de catalyseur incarné dans les objectifs de la Déclaration du Millénaire. Les évictions et démolitions forcées et illicites restent encore une mauvaise pratique chez bien des États Membres. Plutôt que de consulter les habitants de taudis et d'initier un processus de responsabilité partagée pour le

déménagement et la réinstallation, plutôt que de reconnaître que les citoyens pauvres sont une caractéristique de la nouvelle économie urbaine et qu'il faut les aider à devenir autonomes, on garde l'espoir irréaliste qu'ils finiront par retourner dans leurs campagnes. L'intransigeance de ces vues rétrogrades souligne les défis et le rôle important qui attendent ONU-Habitat. Aujourd'hui plus que jamais, il s'avère indispensable d'exécuter un programme normatif grâce à la campagne mondiale relative à la sécurité d'occupation et à la campagne mondiale relative à la gouvernance urbaine, de proposer de nouvelles options concrètes en matière de politiques, appuyées par les échanges entre pairs et les échanges d'expériences tirées des pratiques optimales, et de soutenir les activités de plaidoyer par une assistance technique qui veille à ce que les investissements suivent.

2. Évaluation approfondie

5. Pendant la période considérée, le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) a procédé à une évaluation approfondie d'ONU-Habitat. Le rapport d'évaluation sera un excellent instrument pour renforcer la gestion et l'exécution d'ONU-Habitat, compte tenu des lourdes responsabilités qui imposent au programme récemment transformé de répondre comme il convient aux graves défis lancés par une urbanisation rapide. À sa quarante-cinquième session, en juin 2005, le Comité du Programme et de la coordination s'est félicité des recommandations du Bureau, prenant note de l'évaluation globalement positive d'ONU-Habitat faite dans le rapport, et appuyant les travaux de première importance menés par le Programme, notamment afin de faciliter la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

6. Le Comité du Programme et de la coordination a souscrit à la principale conclusion du BSCI : ONU-Habitat devait recentrer son action et réduire son champ d'activité. Le Bureau a recommandé, entre autres, d'accélérer le recrutement d'un directeur exécutif adjoint pour aider le Directeur exécutif à promouvoir le Programme à l'extérieur, à gérer la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains et à améliorer la coordination des sous-programmes. Depuis, ONU-Habitat a bien avancé les opérations de recrutement d'un directeur exécutif adjoint et prévoit de pourvoir le poste dans le courant de l'année civile.

7. Dans son évaluation approfondie, le BSCI a fait siens les résultats d'une évaluation externe distincte sur la campagne mondiale relative à la sécurité d'occupation et sur la campagne mondiale relative à la gouvernance urbaine. Il a demandé de resserrer la relation entre les instruments de mobilisation de l'opinion et les autres programmes et services consultatifs d'ONU-Habitat et d'augmenter les ressources de base affectées aux campagnes mondiales. Il recommande en outre de relever le montant des ressources inscrites au budget ordinaire d'ONU-Habitat, de promulguer les règles de fonctionnement de la Fondation et de faire du Programme un membre à part entière du Comité permanent interorganisations.

3. Commission du développement durable

8. ONU-Habitat a contribué avec succès aux préparatifs des délibérations de la treizième session de la Commission du développement durable. À sa vingtième session, en avril 2005, le Conseil d'administration d'ONU-Habitat a délibéré des questions qui seraient examinées par la Commission concernant l'eau, l'assainissement et les établissements humains – les trois piliers du développement

durable. Ces délibérations ont abouti à l'adoption par le Conseil de sa résolution 20/20, intitulée « Treizième session de la Commission du développement durable ». Il a également adopté un résumé établi par le Président du Conseil d'administration et que la Directrice exécutive a présenté au débat de haut niveau de la Commission.

9. La Commission a fait sien le message principal du Conseil d'administration recommandant d'intégrer les questions de l'eau et de l'assainissement dans le cadre plus général des établissements humains. Elle a pris acte de l'importance de la dimension urbaine dans la réduction de la pauvreté, reconnaissant la nécessité d'une approche intégrée, multisectorielle et multipartite au développement des établissements humains. En outre, elle a mieux fait comprendre les liens stratégiques entre les établissements humains durables et les sources d'énergie, thème central de ses quatorzième et quinze sessions.

10. Dans sa résolution 13/1, adoptée à sa treizième session, la Commission demande, entre autres, à ONU-Habitat, en tant qu'organisme de coordination pour les questions relatives aux établissements humains, de faciliter, en étroite collaboration avec les organismes et programmes compétents des Nations Unies, un suivi efficace au niveau mondial des progrès accomplis dans la mise en œuvre des buts et objectifs concernant les établissements humains, ainsi que des mesures convenues par la Commission à sa treizième session dans ce domaine.

B. Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains

11. ONU-Habitat a bien progressé dans le renforcement de la Fondation, conformément aux demandes de l'Assemblée générale qui voulait que la Fondation puisse à la fois appuyer les activités du Programme et mobiliser des ressources pour aider les États Membres à fournir des logements, des infrastructures et des services abordables. La Fondation remplit deux fonctions : elle centralise les contributions volontaires versées par les États Membres pour l'application du Programme ONU-Habitat; qu'elles soient affectées ou non à des fins spécifiques; et, depuis 2004, elle est un instrument spécialement conçu pour les aider à mobiliser des capitaux tant publics que privés pour les investissements de suivi.

1. Contributions volontaires à ONU-Habitat

12. ONU-Habitat a lancé une campagne énergique pour consolider ses bases financières afin de mener à bien et d'améliorer l'exécution de son programme de travail approuvé. Le montant total des contributions volontaires versées à la Fondation a augmenté de près de 30 %, passant de 26 millions de dollars en 2003 à 33 millions en 2004. Deux accords de contribution sur une base pluriannuelle ont été signés avec d'importants donateurs. En outre, les donateurs ont été encouragés à signer des accords de partenariat pluriannuels, pour assurer une affectation plus prévisible de ressources souples aux grandes priorités thématiques du programme de travail et pour mieux répondre aux demandes des États Membres.

13. Sur le montant total des contributions volontaires versées à la Fondation, les contributions affectées à des fins non spécifiques sont passées de 8,3 millions de dollars en 2003 à 10,5 millions en 2004, et les contributions affectées à des fins spécifiques sont passées de 17,2 millions de dollars à 22,2 millions pendant la même période. Si des progrès louables ont été réalisés en matière de mobilisation des

ressources, il existe un déséquilibre encore important entre les contributions affectées à des fins spécifiques et celles qui ne le sont pas. En outre, environ 75 % de celles-ci ne provenaient que de cinq donateurs, ce qui montre qu'il faudrait en élargir la base.

14. À sa vingtième session, le Conseil d'administration a pris acte de ces problèmes et a invité les gouvernements et les partenaires du Programme pour l'habitat à augmenter leurs contributions à la Fondation en donnant la priorité aux financements non affectés et pluriannuels pour appuyer les efforts de la Directrice exécutive tendant à élargir la base des donateurs contribuant au Programme. En outre, la Directrice exécutive a été priée de concevoir une stratégie d'ensemble de mobilisation des ressources, tenant compte des formules adoptées par d'autres organismes des Nations Unies pour élargir la base de donateurs, et en particulier pour encourager les versements de contributions non affectées.

2. Financement des établissements humains

15. Au cours de la période considérée, ONU-Habitat a lancé officiellement son sous-programme le plus récent, la Division du financement des établissements humains, qui dote la Fondation d'une plate-forme opérationnelle pour mobiliser les ressources au niveau des pays en vue de fournir des logements, des infrastructures et des services de base. Des progrès importants ont été réalisés par la création du Fonds pour l'amélioration des taudis qui est un dispositif d'assistance technique proposant des capitaux d'amorçage pour attirer des investissements intérieurs de capitaux en vue de la réhabilitation des taudis : 1,8 million de dollars ont été collectés pour la phase de conception et 10 millions de dollars pour la phase pilote de trois ans, avec des contributions supplémentaire annoncées pour un montant de 10 millions de dollars. Pendant la phase pilote initiale de trois ans, le champ d'application du Fonds s'étend notamment à l'Afrique de l'Est, à l'Afrique de l'Ouest, à l'Asie du Sud et à l'Asie du Sud-Est, et il met en œuvre l'une des stratégies les plus novatrices adoptées par ONU-Habitat. Lorsque le Fonds pour l'amélioration des taudis sera pleinement opérationnel, il assurera le suivi des activités de préinvestissement actuellement menées dans le cadre des activités de coopération technique du Programme (voir par. 17 à 22 ci-dessous). Pour cela, il faudra que les villes, les habitants de taudis, les intermédiaires financiers, les gouvernements et le secteur des services financiers montent leurs projets de réhabilitation de manière à attirer des investissements privés. Le Fonds mettra aussi à la disposition des partenaires locaux des financements relais et des crédits intermédiaires, capables d'attirer des capitaux intérieurs, ce qui augmentera l'épargne locale et l'investissement public. Le Fonds a pour tâche essentielle de tester sur le terrain des instruments et des méthodes de financement, tels que des garanties de prêts et des moyens à fins spécifiques, dans des économies de marché naissantes où les capitaux intérieurs sont abondants mais où les moyens de les canaliser sont rares. ONU-Habitat mettra en œuvre le Fonds en alliant ses connaissances politique et technique de la réhabilitation des taudis à l'appui d'un prestataire de services, recruté sur le plan international par appel d'offres, spécialisé dans l'investissement et le financement de projets.

16. Le travail en parallèle avec les institutions financières internationales a fait d'importants progrès. Ces partenaires sont notamment le groupe de la Banque mondiale et les banques régionales de développement (voir par. 27 à 33 ci-dessous), ainsi que GarantCo, un fonds de garantie des prêts du Groupe du développement

des infrastructures privées, qui serait disposé à réserver 20 % de ses fonds pour des projets pilotes amorcés par le Fonds pour l'amélioration des taudis. En outre, ONU-Habitat a renforcé les relations interinstitutions avec la Development Credit Authority de l'Agency for International Development des États-Unis et explore des possibilités de cofinancement pour des initiatives de réhabilitation des taudis au Ghana et en Ouganda. D'autres travaux se poursuivent avec des institutions financières internationales, en particulier des possibilités d'appui de la part de la Mortgage and Housing Corporation du Canada et d'un certain nombre de fondations privées.

C. Assistance technique et coopération au niveau des pays

17. ONU-Habitat a continué d'élargir l'assistance technique qu'il fournit à plus de 80 gouvernements dans de vastes domaines d'intervention : renforcer la capacité des États Membres pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et répondre aux demandes dans les domaines de l'atténuation des effets des catastrophes et de la reconstruction après les conflits. Les contributions versées à ses activités de coopération technique ont augmenté considérablement, passant de 15,2 millions de dollars en 2003 à 52,5 millions en 2004. Les financements alloués par divers donateurs allaient essentiellement aux activités relatives à l'atténuation des effets des catastrophes et à la reconstruction au niveau des pays. Le Programme spécial d'établissements humains en faveur du peuple palestinien, conçu pour aider à développer les établissements humains dans les territoires palestiniens occupés, a été doté à ce jour d'un peu plus de 1,5 million de dollars, depuis sa création. Des efforts se poursuivent pour mobiliser des ressources financières supplémentaires pour une capitalisation intégrale de 5 millions de dollars. Dans son projet de budget pour l'exercice biennal 2006-2007, ONU-Habitat a demandé des ressources supplémentaires au titre du budget ordinaire, dont deux postes supplémentaires d'administrateur.

1. Appui aux États Membres pour la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement

18. Le type d'appui fourni par le Programme en vue de la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement a inclus tout un ensemble d'activités dont le plaidoyer, le bilan de pays, des services consultatifs, le renforcement des capacités, la démonstration de projets et la mise à l'essai sur le terrain de méthodes et d'instruments. Ce genre d'assistance technique a été orienté vers les organisations d'habitants de taudis, les ONG d'appui, les autorités locales, les prestataires de services et les compagnies de distribution du secteur privé et les services gouvernementaux, en particulier les ministères des ressources foncières, du logement, des administrations locales, des travaux publics et de l'eau. Les contributions techniques apportées aux partenaires locaux vont de l'administration des terres à la gestion de l'eau en fonction de la demande en passant par la planification participative, la criminalité et la sécurité urbaines et la gestion inclusive des services urbains. Le nouveau sous-programme a permis d'élargir les partenariats avec les acteurs locaux pour y inclure les banques populaires, les associations d'épargne coopérative, les institutions de microfinancement du logement ainsi que les ministères des finances, et la gamme des contributions

techniques pour y inclure l'investissement, le logement et le financement des projets.

2. Assistance humanitaire et reconstruction après les conflits

19. ONU-Habitat est récemment devenu membre du Comité exécutif pour les affaires humanitaires. Il a apporté en contribution son expérience dans les domaines de l'atténuation des effets des catastrophes et de l'assistance après les conflits en Afghanistan, en Iraq, au Libéria, au Timor-Leste, en Cisjordanie et à Gaza, dans les pays touchés par le tsunami de l'océan Indien et au Soudan. Dans ces pays et régions, le Programme a cherché à promouvoir les questions du logement et celles des villes. Par exemple, pour la crise humanitaire dans la région du Darfour (Soudan), le Programme, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, a mis l'accent sur l'afflux massif de migrants vers Khartoum, du fait du conflit. Une analyse préliminaire fait apparaître que la plupart des personnes déplacées resteront à Khartoum une fois la crise au Darfour apaisée, avec des conséquences sociales, politiques et économiques très lourdes pour la ville. Par ailleurs, dans les situations d'après catastrophe et d'après conflit, ONU-Habitat a introduit des éléments d'une politique du logement dès que commence l'assistance humanitaire au lendemain des catastrophes et des conflits, plutôt que pendant la phase ultérieure de reconstruction où les interventions risquent d'être moins efficaces. Les organismes des Nations Unies et les États Membres ont trouvé cette contribution particulièrement utile dans des situations où les politiques foncières et les normes de zonage et de construction déterminent où et comment les populations touchées se remettent des catastrophes humaines ou naturelles. L'assistance technique spécifique fournie par ONU-Habitat a pris les formes suivantes : formation et développement des capacités des ministères et des organismes techniques chargés de la prévention et de la gestion des catastrophes; identification des zones menacées et formulation de stratégies d'atténuation; réaction rapide aux situations d'après conflit et d'après catastrophe; et assistance technique soutenue aux efforts de reconstruction après les conflits.

3. Coordination et appui régional

20. ONU-Habitat a fourni une assistance technique aux États Membres pour mettre en œuvre les objectifs du Millénaire pour le développement et réagir aux catastrophes humaines et naturelles en coordonnant ses efforts avec d'autres organismes du système des Nations Unies. Aux termes d'un mémorandum d'accord signé avec le Programme des Nations Unies pour le développement, il a affecté des directeurs de programme dans 32 pays. Ces administrateurs expérimentés, ayant une connaissance approfondie des conditions locales, contribuent à faire inscrire les questions des établissements humains dans les programmes nationaux en place et à promouvoir la prise en compte d'une dimension urbaine dans les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et les stratégies d'assistance aux pays appliquées par la Banque mondiale.

21. Les responsables des établissements humains travaillant dans les bureaux régionaux d'ONU-Habitat ont joué un rôle vital dans les opérations d'assistance au niveau des pays et dans l'appui aux travaux des directeurs de programme. De plus, les bureaux régionaux de Fukuoka (Japon) pour l'Asie et le Pacifique, de Rio de Janeiro pour l'Amérique latine et les Caraïbes, et de Nairobi pour l'Afrique et les États arabes collaborent étroitement avec les commissions économiques et sociales

des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique, l'Amérique latine et les Caraïbes et l'Afrique, respectivement.

22. ONU-Habitat a contribué au rapport établi par la Commission économique pour l'Afrique, qui a noté que l'urbanisation rapide était un problème capital pour l'Afrique. Le Programme a également collaboré étroitement avec le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, pour s'occuper davantage des villes. L'accent a été mis sur les politiques nationales de développement urbain, de logement et d'assainissement des taudis.

D. Suivi et recherche

23. Les activités de suivi et de recherche d'ONU-Habitat ont été adaptées afin de soutenir les États Membres dans les efforts qu'ils déploient pour surveiller la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement et analyser les politiques et les pratiques qui leur permettront d'atteindre les cibles.

1. Activités de suivi

24. Les indicateurs urbains, conçus initialement pour surveiller l'exécution du Programme pour l'habitat, ont été révisés en fonction des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire et toutes les données recueillies depuis 2004 sont désormais ventilées par sexe. Des partenariats stratégiques ont été créés aux niveaux mondial et national afin de renforcer la capacité des bureaux nationaux des statistiques pour collecter des données sur les indicateurs urbains et étayer la politique urbaine dans 11 pays d'Afrique et d'Asie. Une étape a été franchie dans le travail de documentation et de diffusion des méthodes optimales pour améliorer le cadre de vie, avec la mise en ligne de plus de 2 000 pratiques d'évaluation réciproque, provenant de 140 pays, tandis qu'une nouvelle méthode a été testée avec succès sur le terrain et appliquée dans 10 pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, pour une évaluation participative des politiques et des législations urbaines favorables aux pauvres et aux femmes, au service de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Autres produits : directives stratégiques de collaboration avec les organisations de la société civile et la jeunesse; matériaux défendant le droit des femmes à la terre; manuel sur leur inclusion dans les programmes relatifs aux établissements humains; guide des systèmes de financement communautaire du logement; et études de cas sur le financement du logement des personnes à faible revenu. Des recherches prometteuses ont été entreprises qui analysent les conditions économiques en milieu urbain et les liens entre zones urbaines et rurales et qui envisagent des stratégies efficaces permettant d'améliorer le travail indépendant en milieu urbain et les moyens de subsistance des citoyens pauvres.

2. Rapports phares

25. Pour que les enseignements de ses activités et contacts alimentent la base mondiale de connaissances, ONU-Habitat continue de publier, alternativement chaque année, deux rapports phares. En 2004 a paru le deuxième *Rapport sur la situation des villes dans le monde*, consacré à la mondialisation et la culture urbaine, dans lequel est soulignée la dimension culturelle des villes à l'ère de l'urbanisation rapide. En 2005, le *Rapport mondial sur les établissements humains* portera sur le

financement du logement urbain. Il permettra d'évaluer les tendances actuelles du développement économique, d'examiner les résultats des systèmes de crédit au logement, y compris des intermédiaires locaux, d'analyser les solutions apportées et d'envisager les perspectives de développement. Les projets rédactionnels de ces deux séries de rapports ont été réaménagés et sont désormais centrés chaque année sur des aspects particuliers des objectifs du Millénaire pour le développement. La série sur la situation des villes dans le monde est produite en interne et exploite les données recueillies par les réseaux du Programme concernant les pratiques optimales et l'Observatoire urbain. La série consacrée au *Rapport mondial sur les établissements humains* fait appel aux compétences de multiples réseaux de chercheurs de toutes les régions du monde en vue d'une analyse approfondie des thèmes prioritaires.

3. Liens entre zones urbaines et rurales

26. Conformément à la résolution 19/10 du Conseil d'administration intitulée « Liens entre zones urbaines et rurales et urbanisation durable », la poursuite des activités normatives et opérationnelles a été intégrée dans le Programme. En octobre 2004, une conférence interrégionale a été organisée par ONU-Habitat, avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement et l'Institut international pour l'environnement et le développement. À partir des enseignements tirés de plus de 10 pays d'Asie, d'Europe et d'Afrique, les experts et les spécialistes de terrain se sont attachés à définir des manières de promouvoir les liens entre zones urbaines et rurales et à intégrer ces liens dans les stratégies nationales et régionales de développement. Le rapport de la conférence insiste sur l'intérêt stratégique qu'il y a à investir dans des infrastructures matérielles (télécommunications, électricité et routes) qui relient les zones rurales aux centres urbains. Ces investissements faciliteront en effet grandement les liens sociaux, environnementaux et économiques entre ces zones. Outre les colloques internationaux, ONU-Habitat a fourni une assistance technique aux autorités nationales et locales pour promouvoir les liens entre zones urbaines et rurales dans la planification du développement régional. Le bureau régional de Fukuoka (Japon) a apporté son appui à l'initiative d'exploitation des interactions rurales-urbaines pour lutter contre la pauvreté en Indonésie et par le programme de partenariat entre zones urbaines et rurales au Népal.

E. Réseaux et partenariats mondiaux

27. En tant que programme des Nations Unies chargé de coordonner la mise en œuvre du Programme pour l'habitat et d'aider les États Membres à atteindre les cibles énoncées dans la Déclaration du Millénaire, ONU-Habitat a créé des forums de contacts mondiaux et établi des partenariats stratégiques.

1. Le Forum urbain mondial

28. Le Forum urbain mondial, créé par le Conseil d'administration d'ONU-Habitat dans sa résolution 18/5, est un forum biennal multipartite conçu pour appuyer le dialogue et l'échange d'expériences, pour appuyer la mise en œuvre du Programme Habitat. Il a tenu sa deuxième session en septembre 2004 à Barcelone sur le thème « Villes : carrefours des cultures ». Une grande attention a été portée à la Déclaration du Millénaire, dans le cadre d'une série de dialogues structurés entre différents partenaires et, en particulier, aux progrès accomplis dans la réalisation de

la cible 10 de l'Objectif 7 sur l'eau et l'assainissement et de la cible 11 (Objectif 7) sur l'amélioration, d'ici à 2020, de la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis. Le forum a accueilli 4 389 participants, dont des représentants de gouvernements (17,7 %), d'administrations locales (16,4 %), d'organisations non gouvernementales (21,2 %), d'organismes des Nations Unies (4,1 %), d'organismes professionnels et d'instituts de recherche (8 %), et du secteur privé (8 %). Soixante exposants venus du monde entier ont présenté des initiatives et des pratiques de référence. Le Forum a organisé des dialogues entre les partenaires sur les cultures urbaines, les réalités urbaines, la gouvernance urbaine et la renaissance urbaine, ainsi que des débats thématiques sur la pauvreté en ville, les ressources urbaines, la viabilité urbaine, les services urbains, les catastrophes urbaines et la reconstruction. Le Forum s'est, de façon générale, caractérisé par la vitalité de ses débats. Parmi les personnalités de marque figuraient les anciens présidents Mikhaïl Gorbatchev et Martti Ahtisaari, Jeffrey Sachs et feu le Premier Ministre libanais Rafic Hariri, à qui un prix d'honneur a été décerné pour son rôle visionnaire dans la reconstruction du Liban. Les participants ont évalué très positivement le Forum. La troisième session du Forum urbain mondial se tiendra à Vancouver (Canada) en juin 2006, à l'occasion du trentième anniversaire de la première Conférence des Nations Unies sur les établissements humains, dont est issu le Programme des Nations Unies sur les établissements humains.

2. Institutions multilatérales de développement

29. Le groupe de la Banque mondiale est l'un des principaux partenaires d'ONU-Habitat attachés à l'amélioration des conditions de travail et de vie des citoyens pauvres. Au cours de la période à l'examen, la Directrice exécutive d'ONU-Habitat et le Président de la Banque mondiale ont, après consultations, décidé de conclure un accord de coopération afin de mieux harmoniser les interventions en matière de développement urbain au niveau des pays. L'accent a été placé sur les méthodes à suivre afin de promouvoir plus fermement les systèmes de crédit au logement et le développement urbain, y compris dans le cadre de la stratégie d'assistance aux pays que la Banque mondiale utilise pour programmer ses investissements et des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté. La Banque mondiale et ONU-Habitat ont également œuvré de concert dans le cadre du programme Alliance des villes, en collaboration avec 10 organismes de développement bilatéraux et associations d'autorités locales. L'Alliance des villes octroie des microfinancements qui soutiennent la formulation de stratégies de développement urbain et les initiatives d'amélioration des taudis à l'échelle des villes. En Égypte, au Maroc, aux Philippines, en République-Unie de Tanzanie et au Yémen, la Banque mondiale et ONU-Habitat collaborent dans le cadre de l'Alliance des villes pour renforcer l'action des autorités locales, faciliter la reconstruction d'urgence des équipements urbains, lancer et appuyer la réalisation de travaux publics à forte intensité de main-d'œuvre, formuler des stratégies d'aménagement urbain et constituer des bases d'indicateurs urbains. Les membres de l'Alliance des villes ont également joué un rôle crucial d'appui au Fonds pour l'amélioration des taudis, en mobilisant des contributions financières par l'intermédiaire d'un fonds d'affectation spéciale de la Banque mondiale consacré à cet objectif.

30. ONU-Habitat a passé des accords avec la Banque asiatique de développement et la Banque interaméricaine de développement.

3. Coopération Sud-Sud.

31. La coopération Sud-Sud est un outil crucial pour atteindre les cibles énoncées dans la Déclaration du Millénaire, surtout s'agissant des taudis, de l'eau et de l'assainissement. Si, il y a une vingtaine d'années, son efficacité était probablement limitée, de nombreux pays en développement ont depuis lors acquis une forte expérience technique et directoriale qu'ONU-Habitat intègre dans ses activités normatives et opérationnelles.

32. ONU-Habitat est un défenseur résolu et actif de l'apprentissage par les pairs et de la concertation pour résoudre les problèmes. Il apporte activement son appui et sa participation de haut niveau aux réunions ministérielles régionales sur le logement, la terre et l'aménagement urbain en Amérique latine, en Afrique et en Asie. La Conférence ministérielle africaine sur le logement et le développement urbain, qui s'est tenue en 2005 à Durban (Afrique du Sud), a été organisée par ONU-Habitat, l'Union africaine et le Gouvernement sud-africain. Les ministres ont décidé de lui donner suite par une série biennale de réunions ministérielles qui se tiendront à Nairobi à l'occasion des sessions biennales du Conseil d'administration d'ONU-Habitat. Pour sa part, l'Union africaine, lors de sa réunion annuelle en juin 2005 en Jamahiriya arabe libyenne, a accepté officiellement la tenue de cette conférence et a affirmé le caractère prioritaire de l'urbanisation durable. Elle a demandé à ONU-Habitat et au Programme des Nations Unies pour l'environnement d'en soutenir l'organisation et l'efficacité. Une réunion semblable de haut niveau s'est tenue en Amérique latine au cours de la période à l'examen et une autre est prévue en Asie en 2006.

33. ONU-Habitat a également appuyé l'apprentissage par les pairs à l'échelon de la ville, en facilitant l'organisation d'échanges, d'ateliers, d'activités de formation et de voyages d'étude entre les villes (Addis-Abeba, Arusha (République-Unie de Tanzanie), Dar es-Salaam, Durban (Afrique du Sud), La Havane, Manille, Medellin (Colombie), Mumbai (Inde), Nairobi et Johannesburg, par exemple) auxquels ont participé des représentants des municipalités et des communautés, y compris des taudis, pour favoriser un échange d'idées fécond entre les communautés urbaines pauvres concernant les stratégies de mobilisation communautaires, les pratiques de négociation relatives à l'accès à la terre, l'épargne communautaire et les stratégies pour améliorer l'assainissement des taudis. La coopération de ville à ville parrainée par ONU-Habitat a porté sur les sujets suivants : droit foncier, régimes fonciers, sécurité d'occupation des logements par les femmes, formation à l'administration locale, profils environnementaux des villes, pratiques de référence, sécurité et justice et, enfin, utilisation des techniques d'information et de communication.

F. Sensibilisation, mise au point d'outils et renforcement des capacités

1. Sécurité d'occupation

34. Au cours de la période à l'examen, la campagne mondiale sur la sécurité d'occupation a été lancée avec succès dans cinq pays d'Afrique de l'Ouest, d'Amérique latine et des Caraïbes, et des activités préparatoires ont été entamées dans huit autres pays. Des mémorandums d'accord ont été signés avec trois pays d'Afrique de l'Est et des accords de coopération à l'amélioration des taudis ont été conclus avec cinq autres pays. Le Land Tool Network, réseau mondial de

concepteurs d'outils fonciers, a été créé pour assurer un suivi pratique des campagnes de sensibilisation. Des analyses du droit foncier ont été effectuées dans trois régions et les enseignements de l'étude des pratiques optimales par les pairs ont été intégrés à la campagne sur la sécurité d'occupation. Le groupe consultatif international sur les expulsions forcées, équipe internationale spéciale chargée de faciliter des solutions négociées permettant d'éviter les expulsions illégales, a été créé et, de ce fait, plusieurs gouvernements ont créé un poste de responsable des droits en matière de logement. Des progrès ont été faits dans l'exécution des programmes sur l'eau pour les villes africaines et asiatiques; dans ce cadre, des consultations régionales et nationales ont été menées dans la région africaine des Grands Lacs et, en Asie, dans le delta du Mékong, et une assistance technique a été fournie à des initiatives locales d'amélioration de l'adduction d'eau et de l'assainissement. Des consultations ont été entamées sur la politique de l'eau dans les villes d'Europe orientale et on a donné une formation et renforcé les capacités de gestion de la distribution de l'eau dans huit pays. C'est aussi au cours de cette période qu'a été lancé le programme sous-régional pour l'Afrique orientale et australe « Des villes sans taudis », qui facilite la coopération entre habitants des taudis et autorités municipales en Afrique du Sud, en Éthiopie, au Kenya, au Lesotho, au Malawi, au Mozambique, en Ouganda et en République-Unie de Tanzanie.

2. Gouvernance urbaine

35. La Campagne mondiale pour la gouvernance urbaine a été lancée au Burkina Faso, à Cuba, au Mexique, au Maroc et au Sénégal. Un appui de suivi sur l'application d'une gouvernance urbaine intégrée a été fourni à des pays d'Afrique et d'Asie du Sud. L'association internationale Union des villes et des pouvoirs locaux s'est réunie en congrès fondateur en 2004 et a élaboré des orientations sur la décentralisation et le renforcement des pouvoirs locaux, qui ont été largement diffusées. ONU-Habitat a renforcé ses liens avec les pouvoirs locaux et leurs associations par un accord de coopération signé en septembre 2004 avec l'Union des villes et des pouvoirs locaux et un groupe consultatif d'experts sur la décentralisation a été créé. Les efforts d'ONU-Habitat afin de promouvoir des outils de gestion favorables aux pauvres et aux femmes pour améliorer la gouvernance urbaine ont donné lieu à une forte demande de services de formation et de conseils de la part des pouvoirs locaux. Des progrès considérables ont été accomplis dans la planification et la gestion environnementales en Afrique et en Asie du Sud. L'élaboration d'une stratégie face aux problèmes des femmes et des orphelins touchés par le VIH/sida dans les établissements spontanés est en cours en Afrique de l'Est.

III. Conclusions et recommandations

36. Les conséquences de l'urbanisation rapide, aggravées par la mauvaise gestion des villes, la stagnation économique et le VIH/sida, ont atteint des proportions critiques dans les villes et les zones urbaines de nombreuses parties du monde en développement, particulièrement en Afrique. La viabilité des villes, mise en lumière dans la cible de la Déclaration du Millénaire concernant les taudis, est devenue un problème clef pour la communauté internationale.

37. Consciente de cette crise, l'Assemblée générale a érigé ONU-Habitat en programme du système des Nations Unies et a appelé au renforcement de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains. Une campagne vigoureuse a été lancée par le secrétariat d'ONU-Habitat afin qu'il puisse bien s'acquitter de son rôle et de son mandat, grâce à une organisation interne renforcée par une évaluation approfondie par le Bureau des services de contrôle interne, grâce aux engagements extérieurs du Forum urbain mondial et grâce aux partenariats avec le Programme des Nations Unies pour le développement, la Banque mondiale et d'autres organisations internationales.

38. L'amélioration des taudis est une occasion exceptionnelle d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. La sécurité d'occupation, l'amélioration des logements, de la distribution d'eau et de l'assainissement se répercutent sur la santé et la nutrition, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ainsi que sur la réduction de la vulnérabilité au VIH/sida et autres maladies. La crise née de l'urbanisation rapide et l'occasion exceptionnelle qu'offre l'amélioration des taudis pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement invitent les gouvernements à adopter d'urgence des politiques et des plans d'action urbains favorables aux pauvres et aux femmes, comme le demande le Programme pour l'habitat.

39. Les gouvernements qui sont en mesure de le faire sont encouragés à renforcer la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains par des contributions stables non affectées à des fins spécifiques et par des ressources affectées au budget ordinaire pour les activités de base.

40. Les gouvernements et les institutions financières sont invités à contribuer généreusement au Fonds d'affectation spéciale pour l'eau et l'assainissement, au Fonds pour l'amélioration des taudis et aux autres fonds d'affectation à la coopération technique, afin de permettre à ONU-Habitat de mobiliser des investissements publics et des capitaux privés en faveur du logement et des services de base.

41. Les gouvernements sont encouragés à appuyer les activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat, en collaborant avec les directeurs de programme d'ONU-Habitat en vue de promouvoir l'amélioration des taudis, l'accès au logement et l'urbanisation durable.